

---

**demande de réunion extraordinaire**

---

martial lamachia &lt;martial.lamachia@gmail.com&gt;

1 mars 2020 à 11:35

Madame

En vertu de l'article L.4132-1 à L.4132-5 du code du travail :

Je vous demande une réunion extraordinaire en **URGENCE** pour "danger grave et imminent" pouvant porté atteinte à la santé ainsi qu"à la vie des salariés permanents et intérimaires de notre entreprise.

A cette réunion extraordinaire je vous demande de faire figurer les points suivants :

- **Mesure prise par la société en précaution du coronavirus**
- **information sur les risques encourus par les salariés intérimaires et permanents**
- **Précautions prisent en agence pour l'accueil des intérimaires**
- **Précautions prisent pour les salariés intérimaires et permanents sur les zones qui pourraient être infectées**
- **Précautions prisent pour les salariés permanents qui se déplacent dans les entreprises extérieures et qui pourraient contaminer ses collègues ainsi que les salariés intérimaires venant en agence.**
- **qu'elle mesures ont été prises en cas de confinement de salariés Manpower.**

**Au cas ou vous ne seriez pas réactive a ma demande je me verrai dans l'obligation de saisir l'inspecteur du travail sur le non respect des règles relatives à la prévention des risques professionnels.**

Recevez Madame, X mes salutations respectueuses.

Martial LAMACHIA

Membre du CSE, Membre de la commission CSSCT, représentant de proximité.